

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1888, voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 décembre 1887, s'élève à fr. 97,445,497 03

Le projet de Budget de 1889, tel qu'il est actuellement établi, est de 96,619,397 03

Soit une différence en moins de . . . fr. 826,100 »

Il importe toutefois de ne pas perdre de vue qu'il y aura ultérieurement à demander de nouveaux crédits :

1^o A l'article 6, pour le service du capital restant à émettre en obligations 3 $\frac{1}{2}$ %, première série, en exécution de l'article 5 de la loi du 26 août 1885, à l'effet de couvrir une partie des remboursements effectués en numéraire en vertu de cette loi;

2^o A l'article 7, pour le service du capital à émettre en obligations 3 $\frac{1}{2}$ %, deuxième série, en exécution de l'article 1^{er}, 4^o, de la loi du 27 juin 1887, de même que pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires de l'exercice 1888 ;

3^o A l'article 9, pour couvrir éventuellement les frais occasionnés par l'émission de l'emprunt en prévision duquel le crédit de 1,200,000 francs, qui figure au Budget de 1888, a été demandé.

Cet emprunt n'ayant pas encore été émis jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui en résultera pour l'exercice 1889, non plus que celles qu'entraînera le Budget extraordinaire de cet exercice.

Outre les modifications qui seront apportées à ces articles, divers changements sont proposés dès à présent aux articles 20, 21 et 22. En voici les motifs :

ART. 20. — *Rémunération en matière de milice.*

Crédit voté pour 1888 fr. 3,200,000 »
— demandé pour 1889 3,300,000 »

En plus pour 1889. . . fr. 100,000 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement du contingent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1888	fr. 9,860,800 »
— demandé pour 1889	9,927,700 »
	<hr/>
En plus pour 1889.	fr. 66,900 »

Le nombre et l'importance des pensions accordées nouvellement par le Département de la Guerre à des fonctionnaires civils et par les Départements de l'Intérieur, etc., et de l'Agriculture, etc., sont la cause de cette augmentation.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1888	fr. 1,733,000 »
— demandé pour 1889	1,940,000 »
	<hr/>
En plus pour 1889.	fr. 207,000 »

Cette majoration se justifie par l'accroissement constaté dans le nombre et le montant des pensions dont il s'agit.

On sait qu'une partie de ce crédit est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 9 fr.	»	1,200,000 »
— 20	100,000 »	»
— 21	66,900 »	»
— 22	207,000 »	»
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX. fr.	373,900 »	1,200,000 »
	<hr/>	<hr/>
Soit une diminution de. fr.	826,100 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre-vingt-seize millions six cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs trois centimes (fr. 96,619,597 05), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
CHAPITRE I^{er}.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14	•
2^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	125,386 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
3^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.						
5	Dettes à 5 %	15,595,770	1,059,718	16,655,488	16,655,488	•
6	Dettes à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	4,792,951 15	273,882 92	5,066,834 07	5,066,834 07	•
7	— (2 ^e série)	30,890,792 88	1,765,188 16	32,655,981 04	32,655,981 04	•
8	— (3 ^e série)	5,775,000	530,000	6,105,000	6,105,000	•
	TOTAUX fr.	62,555,504 81	3,403,789 08	65,959,293 89		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année (<i>Pour mémoire.</i>)					•
	A REPORTER fr.				66,187,442 29	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	66,187,442 29	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 *	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,350 "	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 *	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 *	
14	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg	15,500 *	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,501,160 "		78,425,697 05
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 "	8,471,857 *	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 *	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	400,000 *	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 "		154,500 *
	B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "	7,500 *	
	A REPORTER. . . fr.	"	78,425,697 05

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	78,425,697 03
	CHAPITRE II RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,300,000 »	} 15,731,700 •
21	Pensions diverses	9,027,700 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,910,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	α. Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 »	1,303,000 »	} 2,462,000 •
	β. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	9,000 »	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	90,619,397 03

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1889 et au 1 ^{er} janvier 1890).	5,408,090 78	"	5,408,090 78
2	.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1889)	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Ternenzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	.	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 %, provenant : 1° de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2° d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3° d'un capital de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1889)	15,595,770 "	"	16,655,488 "
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,039,718 "	
6	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) : 1° de la dette d'un capital nominal de 86,941,460 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2° de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 : (semestres au 1 ^{er} juillet 1889 et au 1 ^{er} janvier 1890)	4,792,951 15	"	5,066,834 07
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 centimes % du capital de 156,941,460 francs (mêmes semestres)	"	273,882 92	
7	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) du capital de fr. 882,594,082 22 c ^{ts} provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1889.	30,800,792 88	"	32,655,981 04
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,765,188 16	
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) du capital de 165,000,000 de francs, provenant de la conversion de la dette à 4 % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886) et de l'exécution de l'article 5 de cette loi : semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1889	5,775,000 "	"	6,105,000 "
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres)	"	530,000 "	
TOTAUX			62,555,504 81	5,408,780 08	68,962,293 89
9	.	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année			

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	»	»	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	»	»	125,586 24	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	»	»	21,164 02	21,164 02	
16,655,488 »	16,655,488 »	»	»	16,655,488 »	16,655,488 »	
5,066,854 07	5,066,854 07	»	»	4,807,424 12	5,038,510 56	
52,655,981 04	52,655,981 04	»	»	57,495,096 51	(¹) 40,905,196 95	(¹) Pour la dette à 4 % 1 ^{re} série.
6,105,000 »	6,105,000 »	»	»	5,557,158 75	(²) 6,062,555 »	(²) Pour la dette à 4 % 2 ^e série.
»	1,200,000 »	»	1,200,000 »	1,000,000 »	1,255,446 80	
66,187,442 20	67,587,442 20	»	1,200,000 »	71,219,506 56	75,581,570 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1889 et au 1 ^{er} janvier 1890.)
11	»	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	»	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
13	»	Dix-huitième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
14	»	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,068 »
16	»	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1870, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
		§ 3. Autres charges.
17	»	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1888 au 12 avril 1889).
18	»	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,300 »
		CHAPITRE I ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,187,442 29	67,387,442 29	.	1,200,000 »	71,219,306 56	75,581,570 42	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
15,300 »	15,300 »	»	»	(¹)	22,275 »	(¹) Un crédit supplémentaire sera demandé à la Législature pour leservice de l'exercice 1887.
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	8,471,837 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
400,000 »	400,000 »	»	»	400,000 »	(a) 492,941 44	(a) Annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	»	»	134,500 »	66,154 43	
78,425,697 03	79,625,697 03	»	1,200,000 »	83,442,261 50	85,701,306 03	
DIMINUTION . . fr.		1,200,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	•	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864 »
	b.	— civiques 5,756 »
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000 »
	d.	Marine. — Pensions militaires 20,994 »
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 »
	f.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 »
	g.	— du Département de la Justice 765,000 »
	h.	— — — (ecclésiastiques) 470,000 »
21	i.	— — des Affaires Etrangères. 80,000 »
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 620,000 »
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 560,000 »
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000 »
	m.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 »
	n.	— — — (civiles) 145,000 »
	o.	— — des Finances. 2,237,000 »
	p.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 »
22	•	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	•	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 5 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants, ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,500,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
25	•	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	•	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,200,000	100,000	"	5,200,000	5,261,890	
a) 9,927,700	9,860,800	66,900	"	9,818,800	9,518,590 87	a) Annexes nos 2 à 4.
1,940,000	1,755,000	207,000	"	1,550,000	1,557,520 85	
564,000	564,000	"	"	400,000	400,000	
15,751,700	15,357,800	575,900	"	14,968,800	14,567,810 70	
AUGMENTATION. .		375,900				

1,505,000	1,305,000	"	"	1,275,000	1,290,955 61
9,000	9,000	"	"	9,000	8,700 21
1,150,000	1,150,000	"	"	1,178,000	1,319,949 75
2,462,000	2,462,000	"	"	2,460,000	2,619,583 57

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTAUX fr	
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles 14 ^{bis}	Annuité de 22 francs par titre, fixée par l'article 3 de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875, et payée sur 10 actions ordinaires de la Grande Compagnie du Luxembourg, pour les années 1881 à 1885
17	Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton

(64)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1889.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1881 à 1886.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1888 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1889.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1887, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1888.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1887.

ANNEXE N° 1.

Etat des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1881 à 1886.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	132,027 79	127,731 44	128,509 50	152,556 07	141,180 71	142,341 44
	Lierre à Turnhout.	42,507 79	(3) 12,075 28	(3)	(3)	(3)	(3)
	Tongres à Bilsen	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
	— à Ans	9,913 26	7,053 78	(1)	(1)	(1)	(1)
	Virton.	60,730 97	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
	Maeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
	Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTALS. fr.		595,278 81	497,480 50	478,509 50	482,556 07	491,180 71	492,041 44

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1885 inclusivement, 7 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 258,398 07 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(3) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(4) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1886.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1888.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1889.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	864	"	"
— civiles	"	5,714	"	5,758	"	1,958
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	22,156	"	20,994	"	1,142
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	86	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	763,000	"	763,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	600,000	"	620,000	"	20,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	350,000	"	580,000	"	30,000	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	"	1,000,000	"	"	"
— — de la Guerre (militaires)	4,160,000	"	4,160,000	"	"	"
— — — (civiles)	125,000	"	145,000	"	20,000	"
— — des Finances	2,237,000	"	2,237,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	9,852,000	28,800	9,902,000	25,700	70,000	3,100
	fr. 9,860,800		fr. 9,927,700		en plus fr. 66,900	

TABLEAU N° 5.

EXERCICE 1887. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	MOUVEMENT pendant l'année 1887.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	MOUVEMENT pendant l'année 1887.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiles et autres accordées avant 1850.	5	"	"	5	864	"	"	
Civiques	17	"	6	11	5,781	"	2,025	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	2	"	"	2	555	"	"	
Militaires.	3,071	197	206	3,062	4,041,466	529,617	262,247	
Ordre de Léopold	197	9	20	186	19,700	900	2,000	
Marine (militaires de la)	18	"	2	16	22,112	"	1,124	
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	"	"	1	86	"	"	
<i>Pensions civiles.</i>								
Pensions des Affaires Étrangères	27	"	5	24	68,841	"	13,510	
— de la Justice	210	20	18	272	699,114	59,525	49,527	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	287	42	35	294	599,511	89,212	67,808	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	858	80	62	856	925,199	94,678	75,710	
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	169	56	24	181	525,786	66,552	46,956	
— de la Guerre	53	8	6	55	121,150	12,363	5,804	
— des Finances	1,775	117	145	1,749	2,218,420	191,513	183,405	
Cour des Comptes	2	1	"	3	4,441	7,500	"	
Pensions ecclésiastiques.	475	58	65	466	478,271	62,975	68,094	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	67	"	9	58	38,503	"	5,816	
Pensions des professeurs et instituteurs communaux (*).	1,284	146	65	1,565	1,557,203	171,789	76,250	
TOTAUX.	8,554	714	664	8,604	10,906,585	1,086,622	860,085	
				AUGMENTATION : 50 pensions.		AUGMENTATION : 226,550 francs.		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1888.

SIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.				
864	
3,750	6 pensions éteintes par suite de décès.	
335	
4,108,856	194 pensions accordées nouvellement. 3 id. id. p ^r suite de revision.	205 pensions éteintes par suite de décès. 5 id. id. par suite de revision.		
18,600	9 id. id. nouvellement.	20 id. id. par suite de décès.		
20,088	2 id. id. id.		
86		
83,331	5 pensions éteintes par suite de décès.	
700,312	20 pensions accordées nouvellement.	18 id. id. id.		
620,015	58 id. id. id. 4 id. id. p ^r suite de revision dont une qui était précédemm ^t inscrite au Dép. des Finances.	35 id. id. id. 2 id. id. par suite de revision.		
944,158	80 pensions accordées nouvellement.	62 id. id. par suite de décès.		
345,582	35 id. id. id. 1 id. id. p ^r suite de revision.	25 id. id. id. 1 id. id. par suite de revision.		
127,689	7 id. id. nouvellement. 1 id. id. p ^r suite de revision.	5 id. id. par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision.		
2,226,550	117 id. id. nouvellement.	142 id. id. par suite de décès 1 id. id. p ^r suite de rev. et ac- tuellem ^t insc. au Dép. de l'Int.		
11,041	1 id. id. id.		
473,150	57 id. id. id. 1 id. id. p ^r suite de revision.	64 pensions éteintes par suite de décès. 1 id. id. par suite de revision.		
34,487	9 id. id. par suite de décès.		
1,452,742	142 pensions accordées nouvellement. 4 id. id. p ^r suite de revision.	61 id. id. id. 4 id. id. par suite de revision.		
11,153,122	714 pensions.	664 pensions.		

(1) Aux termes de l'art. 8 de la loi du 16 mai 1876, et de l'art. 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées :
 $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.

(10)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1887.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880).

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère de la Justice.					13	Dirckx, H.-F., juge de paix du 2 ^e canton de Courtrai (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	70	4,200	103
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>					14	Reyntjens, P.-A., juge de paix du canton d'Harlebeke (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	43	2,254	Id.
1	Faider, J.-B.-C.-F., procureur général à la Cour de cassation (art. 40 de la loi de 1884 et art. 9 de la loi de 1867).	75	16,000	310	15	Tournay, J.-B., greffier de la jus- tice de paix du canton de Gem- bloux (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	70	651	Id.
2	Ambroes, J.-H., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance de Bru- xelles (art. 40 de la loi de 1884 et art. 40 et 44 de la loi de 1867).	69	7,500	365	16	Beurang, J.-H., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Liège (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	61	752	Id.
3	Hubert, H.-A., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art. 12 et 40 de la loi de 1884 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	45	1,507	50	17	De Jode, P.-J., greffier du tribu- nal de 1 ^{re} instance, à Malines (art. 1, 6, 8, 15 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	70	2,925	201
4	Gilleman, D.-F., greffier de la justice de paix du canton de Perwez (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	59	712	Id.	18	Millecam H.-F., greffier de la justice de paix du canton de Lochristy (art. 5, 6, 4, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	70	1,081	Id.
5	Lecler, H., greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Gand (art. 4, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	71	2,765	51	19	Flasschoen, F., commis de 2 ^e classe à la maison pénitentiaire de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	65	1,505	268
6	De Patoul, C.-C.-A., chef de divi- sion au ministère de la Justice (art. 4, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	65	4,916	61	20	Dumont, J.-F., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt de Huy (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	61	1,116	Id.
7	Vandendorpe, H., greffier adjoint à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	60	2,405	99	TOTAL . . .			59,525	
8	Jacquet, P.-J.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison péniten- tiaire de Louvain (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	46	555	Id.	Ministère de la Justice.				
9	Vermoesen, F., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de de la loi de 1886).	58	1,042	115	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
10	Semortier, J., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	61	886	Id.	1	Mariaux, A.-P.-D.-J., desservant à Calonne (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	854	295
11	Renard, A.-M., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	59	1,169	117	2	Eggers, C., desservant à Gilly (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	652	Id.
12	Putzeys, P.-J.-H.-J., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	51	5,866	125	3	Gilet, B.-J., desservant à Engreux (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	310
					4	Bayart, F.-J.-E., desservant à St-Germain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	85	1,200	311

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
5	Rombouts, J., desservant à Woluwe-St-Pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	81	1,200	511	25	Alexandre, C.-J., desservant à Saint-Remy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	61
6	Limet, F., desservant à Lustin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	24	Thielemans, C., desservant à Betecom (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	77	1,200	Id.
7	Grenade, C., desservant à Liège (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,198	554	25	Delsinne, E.-J.-B., desservant à Angreau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
8	Beaurieux, J., desservant à Thys (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	26	Durhu, M., desservant à Sampont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	Id.
9	Dams, V., desservant à Meldert (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	27	Leroy, F.-I.-J., desservant à Cordes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,168	Id.
10	Hunds, J.-G., desservant à La Clouse (Aubel) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,158	Id.	28	Mansion, L.-J., desservant à Modave (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,158	Id.
11	Pradez, G.-R.-L., pasteur protestant à Liège (art. 1, 8, 12, 28 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	77	2,649	Id.	29	Danis, T., desservant à Schelle (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,156	Id.
12	Schevelenbosch, L.-A., desservant à Hoogboom (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	50	571	Id.	30	Carte, J.-J., desservant à Obey (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
13	Vanden Boorn, P.-H., desservant à Geystingen (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	809	Id.	31	Beirens, P.-F., desservant à Beyghem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
14	Royr, dit Rouvier, T.-J., desservant à Dalhem (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	85	1,072	Id.	32	Robeyns, A.-L., desservant à Hermalle-sous-Argenteau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,150	78
15	Demarthe, C.-L., desservant à Nalinnes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	565	33	Vangeleuken, C.-M., desservant à Feluy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.
16	Roulin, P., desservant à Villers-la-Ville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	85	1,260	Id.	34	Dubuisson, H.-A., desservant à Wibrin (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	1,012	91
17	Froidmont, H.-J., desservant à Verlaine (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,151	Id.	35	Wauters, G.-J., desservant à Neerwinden (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	781	Id.
18	Libert, J.-J., desservant à Darion (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	36	Van Assche, C.-J., desservant à Ledeborg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,105	Id.
19	Arte, H.-J., desservant à Miécret (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	Id.	37	Brassine, J.-J.-F.-A., vicaire à Liège (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	555	Id.
20	Van Schoubroeck, B.-M., desservant à Gestel (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	847	51	38	Fichet, L.-A., desservant à Dorinne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	958	117
21	Smits, J.-F., vicaire à Weelde (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	548	Id.	39	Touneau, A.-J.-G., desservant à Maillen (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	775	120
22	Schoolmeesters, J.-S.-H., curé de 1 ^{re} classe à Hasselt (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	2,047	61	40	Daubry, V.-J.-D., desservant à Thieulain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	125

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
41	Demeuleneire, L., desservant à Doel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	117		Ministère des Affaires Étrangères.			
42	Verreydt, J.-F., desservant à Mes- selbroeck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	120		<i>Fonctionnaires et employés.</i>	"	"	"
43	Dubois, A.-F., desservant à Thi- méo (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	158					
44	Van Eecke, A.-L., desservant à Stavelo (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	780	163		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
45	Cuypers, J.-C., desservant à Gods- heide (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	167		<i>Professeurs, fonctionnaires et employés</i>			
46	Truyens, H.-J., desservant à Genck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	1	Baudoux, F.-F., chef de bureau à l'administration provinciale du Hainaut.	65	2,854	"
47	Allard, F.-J., desservant à Ville- Pommerœul (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	187	2	Bertrand, L.-A.-J., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	65	2,068	"
48	Laurent, F.-J., desservant à Mac- quenoise (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	3	Braun, A.-F., professeur à l'athé- née royal de Gand.	62	1,895	"
49	Eymael, F.-G., desservant à Hony (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	486	258	4	Daels, J.-L., professeur à l'athé- née royal de Louvain.	61	144	"
50	Vandervorst, A., desservant à Ophem (art. 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	85	1,200	Id.	5	Damoiseaux, F.-J., préfet des études de l'athénée royal de Mons.	69	4,460	"
51	Wyndorps, J.-N.-J., curé de 2 ^e classe à Visé (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,544	245	6	Demoor, D.-A.-C., professeur à l'athénée royal de Gand.	71	3,553	"
52	Dubois, A.-F.-J., desservant à Serville (art. 12, 23, 24 et 40 de de la loi de 1844).	75	859	Id.	7	De Roos, J.-J., premier commis à l'administration provinciale d'Anvers.	78	2,250	"
53	Nélis, J., desservant à Piétrain (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	8	Dochez, M.-H., régent à l'école moyenne de l'État de Maeseyck.	60	1,540	"
54	Ingebos, E.-J., desservant à Noir- mont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	268	9	Lagache, L.-D., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire	58	346	"
55	Renard, J.-B., desservant à So- rignes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	10	Leclercq, L., professeur à l'athé- née royal et aux écoles nor- males primaire et moyenne de l'État de Bruges.	70	3,259	"
56	Caise, P.-J., desservant à Wille- meau (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,060	268	11	Moureaux, E.-H., régent à l'école moyenne de l'État de Diest.	60	1,531	"
57	Vanderkelen, C.-E., desservant à Petit-Roux lez-Braine (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	985	Id.	12	Mouzon, F.-A., directeur de l'école moyenne de l'État de Bruges.	65	2,818	"
58	S'herctogen, H.-B., desservant à Hamme lez-Asche (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	295	13	Pasquet, J.-E.-L., professeur à l'athénée royal de Liège.	55	1,719	"
	TOTAL. . . .		62,973		14	Piret, A.-C., préfet des études de l'athénée royal de Chimai	61	680	"
					15	Potunay, J.-G., professeur à l'athénée royal de Huy.	64	366	"
					16	Baron Pycke, J.-J.-E., gouverneur de la province d'Anvers.	80	7,500	"
					17	Raux, Z.-A., professeur à l'athénée royal de Mons.	69	1,159	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
18	Renier, A.-L., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	59	1,077	*	37	Bosmans, J.-G., médecin et professeur à l'école normale primaire de l'État à Liège.	74	800	*
19	Troch, P., inspecteur provincial de l'enseignement primaire.	65	5,104	*	38	Selderlagh, J.-B., maître de gymnastique à l'école moyenne de l'État à Alost.	64	12	*
20	Distèche, J.-J., régent à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Fosses.	62	1,038	*	39	Crabay, N.-R., portier-concierge à l'athénée royal de Liège.	74	310	*
21	Heynen, J.-B.-A.-J.-N., géomètre du cadastre et membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg.	65	1,400	*	40	Saroléa, J.-P., professeur à l'école normale primaire des institutrices de l'État à Hasselt.	54	528	*
22	Manfroid, Th.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Gosselies.	79	1,216	*	41	Jamart, L.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Thuin.	55	1,129	*
23	Fosseprez, H.-F.-E., instituteur à l'école moyenne de l'État à Furnes.	62	1,517	*	42	Ostyn, F., préposé des douanes.	60	82	*
24	Crabay, N.-R., portier-concierge à l'athénée royal de Liège.	64	290	*	TOTALfr.			89,212	
25	Geury dit Gheury, J.-J., directeur de l'école normale de l'État à Mons	56	4,460	*	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				
26	Debongnie, D.-E., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	62	5,598	*	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
27	Lefebvre, E.-S., directeur de l'école moyenne de l'État à Gand.	56	5,000	*	1	Marcoux, L.-G.-F., garde-forestier (art. 5, 8 et 14).	55	82	24
28	Jacquemin, C.-J., ancien membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg.	61	666	*	2	Jongen, C., pontonnier au canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art. 1 et 8)	66	528	2
29	Paternostre, N.-J.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Soignies.	61	1,945	*	3	Lebacqz, D.-D.-J., éclusier à l'écluse n° 11 de la Sambre canalisée (art. 1 et 8).	66	650	356
30	Capouillez, Ch.-L., instituteur à l'école moyenne de l'État à Pâturages.	65	1,800	*	4	Laforêt, A., brigadier-forestier (art. 1 et 8).	66	660	5
31	Donny, F.-M.-L., professeur ordinaire émérite à l'Université de l'État, à Gand.	65	7,900	*	5	Polet, A.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	67	273	15
32	Darasse dit Daras, P.-J.-G., surveillant à l'athénée royal de Namur.	66	2,042	*	6	Montignies, A.-J., éclusier au service de la Sambre (art. 1 et 8).	74	825	21
33	Lecocq, L.-H.-J., régent aux écoles moyennes de l'État.	61	1,417	*	7	Millard, J.-B., garde-forestier à Bouillon (art. 5 et 8).	68	377	22
34	Alexandre, J.-N., instituteur aux écoles moyennes de l'État à Péruwelz et à Beaumont	52	200	*	8	Rotsaert, P.-J., pontonnier, receveur sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art. 1, 6 et 8).	67	825	34
35	Vandamme, L.-F., maître de musique à l'école moyenne de Nieupoort.	56	172	*	9	Wellens, F.-J.-A., inspecteur général honoraire des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	75	7,500	59
36	Thiry, V.-H.-J., professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège.	70	8,000	*	10	Grisard, J.-F.-J., garde-canal au service du canal de Liège à Maestricht (art. 1 et 8).	68	540	95
					11	Corbion, G.-J., garde-forestier (art. 1, 6 et 8).	68	340	65

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
12	Vandermisssen, J-B, palefrenier du haras de l'Etat (art 1 et 8).	66	755	81	51	Courtois, N-H, conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15)	69	5,551	280
15	Descamps, M-L A, conducteur principal de 1 ^{re} classe hono- raire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	72	4,425	80	52	Van den Bussche, L-A-M, chef de section aux archives gene- rales du royaume (art 1, 5 et 8)	47	1,926	Id.
14	Herbet, J-J, brigadier-forestier (art 1 et 8).	70	742	80-81	53	Deironx, J-B, garde forestier (art 1 et 8)	69	595	Id
15	Simonart, A-P-J-D, chef de bureau a la Direction des ponts et chaussées (art 1 et 8)	70	5,575	86	54	Lallemand, R. L., conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chau- ssées art 1, 8 et 15)	69	5,424	Id
16	Renard, H-A, conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art 1 et 8)	75	4,050	80-81	55	Copinne, P.-J., homme de service à l'ecole vétérinaire de l'Etat (art 1 et 8)	67	704	101
17	Wouters, G, pontonnier du canal de Turnhout à Anvers (art 5 et 8).	65	528	121	56	Lambreht, L-J-J., directeur hono- raire des mines	72	6,565	296
18	Gadeyne, B, eclusier-contrôleur à l'eclose de la coupure à Bruges (art 1, 6 et 8)	72	826	154		TOTAL . . .		66,552	
19	Stroobants, P-F, pontonnier (art 1 et 8).	72	450	Id					
20	Vandendungen, P-A., eclusier au canal de Turnhout (art 1, 5 et 8)	58	550	158		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
21	Van Robaey, J-J, aide-eclusier (art 1 et 8).	80	725	152		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
22	Vandenberg, A-H, directeur gene- ral de l'Administration de l'Agriculture et de l'Industrie (art. 1 et 8)	71	7,500	166	1	Peetermans, P-J, facteur-trieur (art 5 et 8)	48	718	562
23	Collin, P-J, garde forestier (art. 1 et 8)	65	412	161	2	Mondet, L-GA-G, chef de sta- tion (art 5 et 8, § 1)	64	5,966	Id
24	Keelhoff, J-W, ingénieur en chef directeur du service des irri- gations et des defrichements en Campine (art 1 et 8)	69	5,550	175	3	Geromme, J J, chef d'atelier (art 1, 8 et 15)	68	2,250	Id.
25	Stevemiers J, professeur au con- servatoire royal de musique de Bruxelles (art 1 et 8)	64	4,997	218	4	Collinet, J-L-H, chef de bureau des postes (art 1 et 8, §§ 1, 15 et 59)	57	7,750	Id
26	Detand, C, garde-canal (art 1, 5 et 8)	57	582	250	5	Cardreau, A F, facteur rural (art 5 et 8)	44	556	Id
27	Lambert, L-J, brigadier forestier (art 1, 5 et 8)	57	475	Id	6	Stocker, L, chef-garde de phare (art 1, 8 et 15).	57	2,475	Id
28	Gerard, A-I, eclusier-contrôleur (art 1 et 8)	66	707	251	7	Dumoulin, G, facteur des postes (art 5 et 8)	64	972	Id
29	Radoux, J T, professeur au con- servatoire royal de musique de Liège (art 5 et 8)	62	4,320	251	8	Bolind, F, facteur des postes (art 5 et 8)	69	755	Id
30	Piret, J-H-J-B, professeur a l'Institut agricole de Gembloux (art 5 loi du 30 juillet 1879).	52	2,156	257	9	Ronge, J P., facteur des postes (art 5 et 8)	60	854	Id.
					10	Burette, F-J, facteur rural (art 5 et 8)	59	522	Id.
					11	Dudal, F-A, maître de paquebots (Art 5 et 8, § 1).	58	710	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Monteur.
12	Stuyck, A.-F.-M, commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	38	585	562	56	Biesemortel, J, distributeur de coupons (art. 5 et 8, § 1).	64	818	112
13	Seeliger, N.-E.-F.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	40	617	Id.	57	Thiéfry, F.-C., inspecteur au chemin de fer (art. 5 et 8, §§ 1 et 59).	62	4,070	Id.
14	Van Sandycyke, C.-L., 1 ^{er} chef-garde (art. 5 et 8).	56	2,012	Id.	58	Fauversienne, V.-J., garde-convoi (art. 5 et 8).	46	661	Id.
15	Libois, E., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	68	1,560	Id.	59	Dezitter, H.-J., pilote (art. 5 et 8).	54	1,494	Id.
16	Lippe, T.-J., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	67	1,777	Id.	40	Mathelin C.-J. percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	989	Id.
17	Van Mellaert, L.-C.-A., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	67	2,015	Id.	41	Muiders, G.-A., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	56	1,847	154
18	Beekmans, G.-A.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	5,916	Id.	42	Lemoine, E.-D., chef-garde (art. 5 et 8).	60	1,746	Id.
19	Dupont, A.-F.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	57	691	Id.	45	Milo, F.-J. facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	72	853	Id.
20	Gilson, J.-R., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	69	1,216	Id.	44	Jamees, J.-A.-F., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	71	956	Id.
21	Erembault, G.-G.-J.-E., comte de Dudzele et d'Orroir, chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,511	Id.	45	Siplet, C.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	71	758	Id.
22	Delarge, H.-S., facteur des postes (art. 4 et 8, § 1).	66	1,026	Id.	46	Jourdain, J.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	65	568	Id.
25	Sacré, J.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	65	840	Id.	47	Dinaux, X.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	624	Id.
24	Fauville, C.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	676	Id.	48	Roman, E., facteur des postes (art. 5 et 8).	59	609	Id.
25	Delforge, C.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	60	671	Id.	49	Monriquet, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	56	541	Id.
26	Gavage dit Gavache, J.-M.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	60	750	Id.	50	Willems, J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,750	Id.
27	Lacroix, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	57	657	Id.	51	Fumal, C.-J., chef de bureau (art. 1 et 8, § 1).	66	5,149	195
28	Collin, J.-F., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	56	555	Id.	52	Dutillieux, A.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	62	765	Id.
29	Leblieq, H.-J., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	52	558	Id.	55	Touwaide, S., facteur rural (art. 5 et 8).	58	642	Id.
30	Desmedt J.-C.-G., facteur des postes (art. 5 et 8).	64	942	65	54	Joniaux, C.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	650	Id.
31	Clerens, D.-T.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	66	1,005	Id.	55	Denys, P.-E., chef-garde (art. 5 et 8).	43	920	Id.
32	Lanszweert, G.-A.-F.-E., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	59	1,920	Id.	56	Vandekerkhove, B.-C., facteur des postes (art. 5 et 8).	66	969	Id.
35	Beschuit, P.-J., matelot-sauveteur (art. 5, 8 et 14, § 2).	59	155	Id.	57	Roskamp, P., pilote (art. 5, 8 et 13).	67	600	Id.
34	Henry, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	750	Id.	58	Simon, J., facteur rural (art. 5 et 8).	62	528	Id.
35	Vanderhaeghen E., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	75	765	112	59	Masier, E., facteur rural (art. 5 et 8).	61	695	Id.
					60	Pauwels, A., 1 ^{er} chef-facteur (art. 5 et 8).	57	1,964	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
61	Gedof, H., 1 ^{er} second (art. 3 et 8) (Marine).	56	821	195	2	Nossent, H.-A.-J., garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	3,000	"
62	Jacobs, L., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	885	Id.	5	Albrecht, F.-X., contrôleur d'ar- mement de 1 ^{re} classe.	66	2,100	"
65	Maertens, F.-J., matelot (art. 3. 8 et 14).	44	500	Id.	4	Bekaert, P.-B., garde particulier à Beverloo.	64	541	"
64	De Myttenaere, T.-M., pilote (art. 3, 8 et 13).	59	1,875	244	5	Michel, J.-J.-G., agent de caser- nement.	65	170	"
65	Speckens, P.-J., pilote (art. 3 et 8).	55	1,591	Id.	6	Toutenel, H.-F.-J., commis prin- cipal du génie de 1 ^{re} classe.	70	1,895	"
66	Capouillez, P., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	62	1,078	Id.	7	Hanson, J., contrôleur principal à l'inspection des armes de guerre.	67	2,475	"
67	Bonvalet, G.-J.-B., facteur rural (art. 1 et 8).	67	596	Id.	8	Nicolaij, T., graveur temporaire à l'Institut cartographique mi- litaire.	64	1,096	"
68	Spirkens, P.-F., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	65	1,028	Id.					
69	Van Velthoven, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	758	Id.		TOTAL.		12,363	
70	De Permentier, G.-A.-G., 1 ^{er} com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	48	1,175	500					
71	Singelyn, F., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,227	Id.		Ministère de la Guerre.			
72	Theunis, V.-C., 1 ^{er} chef-garde (art. 3 et 8).	65	1,972	Id.		(Pensions militaires.)			
75	Ansisse, V.-J. facteur rural (art. 3 et 8).	61	569	Id.	1	Leblanc, F.-J., capitaine (art. 20).	55 ¹ / ₂	2,475	502
74	Deman, H.-J. facteur des postes (art. 3 et 8).	56	852	Id.	2	Hapiot, J., général major (art. 1).	60	5,900	47
75	Vanglabbeke, P.-F., chef-pilote (art. 3 et 8).	61	1,575	Id.	3	Simoons, G.-J., major (art. 1) . .	55 ¹ / ₂	2,900	Id.
76	Termolle, J.-A., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	66	972	Id.	4	Hannot, A., major (art. 1) . . .	58	2,900	Id.
77	Buron, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	59	619	Id.	5	Loiseaux, V., major (art. 1) . .	59	3,480	Id.
78	Pontur, W.-L.-H., facteur rural (art. 3 et 8).	58	555	Id.	6	Jacquemin, L.-H.-N., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
79	Palem, J.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	541	Id.	7	Serpieter, L.-J., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,566	Id.
80	Godfrinon, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	677	Id.	8	Liégeois, J.-B., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,082	Id.
	TOTAL.		94,678		9	Pilate, L.-V., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 1).	60	950	49
	Ministère de la Guerre.				10	Delvingt, Th., brigadier (art. 20).	52	482	Id.
	(Pensions civiles.)				11	Gerard, E.-D., sergent garde magasin (art. 21).	53	729	Id.
1	Renson, J.-J., employé de 1 ^{re} classe à la manufacture d'armes de Liège.	70	1,088	"	12	Dorchy, E., sergent (art. 21) . .	42 ¹ / ₂	695	Id.
					13	De Belser, P.-F., premier sergent clairon (art. 21).	58 ¹ / ₂	792	Id.
					14	Anthor, H., musicien gagiste (art. 21).	49 ¹ / ₂	748	Id.
					15	Lambert, H., maître tailleur (art. 21).	59	768	Id.
					16	De Cooman, A., premier sergent (art. 12).	60	792	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
17	Thiry, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	950	49	48	Morel, A.-C., intendant-militaire de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	65 $\frac{1}{2}$	5,280	147
18	Solbreux, J.-J.-L., maréchal des logis (art. 21).	61	905	Id.	49	Gysen, J.-J.-A., capitaine (art. 1).	55	2,700	140
19	Coupaté, V.-J., maréchal des logis (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	849	Id.	50	Renaudière, P.-G., lieutenant (art. 1).	55	1,700	Id.
20	Lebrun, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	57	745	Id.	51	Pelithan, Ch., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	2,532	Id.
21	Godimus, J., brigadier (art. 21).	38	654	Id.	52	Vandevelde, J.-B.-C., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,408	Id.
22	Arnould, A., gendarme (art. 21).	56	627	Id.	53	Verfaillie, Ch.-J., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,405	Id.
25	Tiercet, J.-B., gendarme (art. 21).	51	611	Id.	54	Gravet, H.-J., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 1).	49	2,161	Id.
24	Siegel, Ch.-A., capitaine (art. 20).	55 $\frac{1}{2}$	2,070	48	55	Caplain, V.-J., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2, § 1).	54	2,138	Id.
25	Desablens, A.-C., sous-lieutenant (art. 20).	27	1,400	Id.	56	Stas, P.-J., capitaine (art. 2, § 1).	50	1,829	Id.
26	Vermeiren, C.-F., sous-lieutenant (art. 20).	24	1,400	Id.	57	Aigret, G.-D.-G., lieutenant payeur (art. 19).	36	1,700	152
27	Puls, H.-E., major (art. 21).	55	3,350	Id.	58	Deslacleve, J.-F.-X., capitaine (art. 21).	55	2,025	Id.
28	Deheusich, H.-E., major (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,755	Id.	59	De Bavay, F.-G.-Ch.-G., capitaine (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,181	Id.
29	Place, A.-P., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,295	Id.	60	Vanden Steenc, F.-X., capitaine (art. 20).	52	2,970	Id.
50	Rock, V.-E.-J., capitaine (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	1,828	Id.	61	Deswert, H.-F.-G., capitaine (art. 18).	41	3,375	159
31	Willems, L.-L., capitaine (art. 21).	47	1,800	Id.	62	Crousse, P.-F.-J., colonel (art. 20).	59	4,840	Id.
32	Friart, Th.-L., capitaine (art. 21).	51	2,450	Id.	63	Martin, A.-V., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 20).	51 $\frac{1}{2}$	2,070	Id.
33	Dartienne, A.-J., capitaine (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,126	Id.	64	Van den Berghe, J.-G.-L., capitaine (art. 20).	51	2,970	Id.
34	Williquet, H.-V., soldat (art. 21).	24	462	149	65	Massou, S.-J.-E., capitaine (art. 20).	48	2,970	Id.
35	Ploumen, G., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	871	Id.	66	Michel, G.-A.-E., capitaine (art. 20).	58 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.
36	Moriau, J.-L.-J., premier sergent (art. 21).	46	689	Id.	67	Fix, J.-A., major (art. 21).	54	2,791	Id.
37	Poelmans, L.-F., caporal (art. 21).	58	473	Id.	68	Devenijns, J.-Ch., capitaine (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	2,464	Id.
38	Delpierre, F.-J., brigadier (art. 21).	54	760	Id.	69	Babut-Dumarès, P., capitaine (art. 21).	50	2,160	Id.
39	Vincent, L.-J., gendarme (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	641	Id.	70	Heffoger, H.-F., capitaine administrateur d'habillement (art. 21).	42	1,491	Id.
40	Peeters, V., gendarme (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	640	Id.	71	Wacelaer, E., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	1,958	Id.
41	Istace, P., gendarme (art. 21).	54	627	Id.	72	Smolders, M.-F.-X., capitaine (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,531	Id.
42	Guislain, A., gendarme (art. 21).	55	627	Id.	73	Smitsmans, L.-J., capitaine (art. 21).	54	2,498	Id.
43	Desmet, G.-J., gendarme (art. 21).	44	561	Id.	74	De Vlceschauwer, S.-J.-J., capitaine (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,430	Id.
44	Bzert, G., soldat (art. 21).	41	550	Id.					
45	Dehoperé, A., cuisinier (loi du 27 mai 1840).	44	441	117					
46	Broecke, J.-P., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	272	Id.					
47	de Reunette, X.-F.-G.-A.-N., (baron) général major (art. 1 ^{er}).	65	5,900	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
75	Bech, A.-G., capitaine (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	1,575	150	101	Thienpont, A.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	245
76	Vandenhore, A.-J.-P.-P., capitaine (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	1,519	Id.	102	Tosquinet, P.-J., médecin princi- pal de 1 ^{re} classe (art. 1).	63	4,400	Id.
77	Poplimont, C.-J.-R.-S., capitaine (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	1,350	Id.	105	Journez, H.-M.-H., médecin prin- cipal de 1 ^{re} classe (art. 1).	63	4,400	Id.
78	Burgeon, A.-H.-J., lieutenant (art. 21).	51	850	Id.	104	Vanden Bogaert, P.-J., lieutenant- colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
79	Jenart, E., lieutenant (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	893	Id.	105	Van Muylder, S., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
80	Dutoit, A.-A.-J., lieutenant (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	850	Id.	106	Helman, A., major (art. 1) . . .	58 $\frac{1}{2}$	3,480	Id.
81	Loiseau, C.-C., sous-lieutenant (art. 21).	28 $\frac{1}{2}$	700	Id.	107	Lambert, G., major (art. 2, § 3) .	58	2,828	Id.
82	Hallirsch, S.-J.-C., sous-lieutenant (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	700	Id.	108	Moreau, A.-H.-E.-M., pharmacien de garnison de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	58	2,431	Id.
83	De Mol, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	51 $\frac{1}{2}$	309	238	100	De Schrynmakers, T.-A., capi- taine (art. 2, § 5).	55	2,206	Id.
84	Lambrecht, T., soldat (loi du 27 mai 1840).	52	264	Id.	110	Delville, A.-F., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,026	Id.
85	Evrard, C., soldat (loi du 27 mai 1840).	49 $\frac{1}{2}$	509	Id.	111	Morren, L., officier d'administra- tion de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	2,329	Id.
86	Malisse, C.-L., soldat (loi du 27 mai 1840).	44	280	Id.	112	Smits, L.-J., capitaine (art. 2, § 1).	47	1,772	Id.
87	De Bremaeker, J.-E.-A.-J., lieu- tenant (loi du 27 mai 1840).	58	748	Id.	113	Henrard, J.-G.-J.-A., soldat (art. 1).	69	330	240
88	Lejeune, F.-M.-J.-A.-D., lieute- nant (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	607	Id.	114	Simal, J.-J., soldat (art. 20) . .	70	462	Id.
89	Desart, C.-P.-E., capitaine (art. 10).	47 $\frac{1}{2}$	3,575	259	115	Arpon, P.-F., surveillant (art. 21).	55	792	Id.
90	Coupez, E.-E.-G.-H., colonel (art. 20).	57	4,840	Id.	116	Jacobs, P., premier sergent (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	776	Id.
91	De Laroïère, L.-J., capitaine (art. 20).	55 $\frac{1}{2}$	2,970	Id.	117	Vuille, H.-F., musicien gagiste (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	780	Id.
92	van der Straton-Waillet, P.-P.-X.-G. (baron), capitaine (art. 20).	47	2,970	Id.	118	Christens, M., sergent garde ma- gasin (art. 21).	48	713	Id.
93	Kaivers, A.-G., lieutenant (art. 20).	41 $\frac{1}{2}$	2,040	Id.	119	Thonuard, G., musicien gagiste (art. 21).	59	792	Id.
94	Van der Burch, A.-L.-J.-A.-G. (comte), colonel (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	4,255	Id.	120	Van Mouffaert, J.-F.-J., premier sergent (art. 21).	56	768	Id.
95	Remy, C., major (art. 21) . . .	56 $\frac{1}{2}$	3,480	Id.	121	Van Tilburg, A.-J., premier ser- gent (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	784	Id.
96	Goddefroy, C.-Th.-D., capitaine quartier-maître (art. 21).	41	1,755	Id.	122	Top, J.-B., soldat (art. 21) . . .	56	455	Id.
97	De Schryver, C.-A., capitaine (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	1,688	Id.	123	Van de Walle, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	58	644	Id.
98	Dewitte, L.-C.-B., lieutenant- général (art. 1).	65	7,400	245	124	Liesenborghs, V., trompette (art. 21).	50	403	Id.
99	Delescaille, A.-C.-L., général- major (art. 1).	65	5,900	Id.	125	Duchene, E.-J., adjudant de bat- terie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	673	Id.
100	Wielemans, A.-F., général-major (art. 1).	63	5,000	Id.	126	Turc, J.-V., adjudant de batterie (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	640	Id.
					127	Den Dooven, J.-F., adjudant de batterie (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	639	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
128	Gillis, A.-J., trompette major (art. 21).	52	741	240	155	Janssen, H.-H. officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	60	1,924	328
129	Herfs, F., trompette (art. 21).	51	409	Id.	156	Anis, N., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2 § 3).	55	2,194	Id.
130	Ghys, G., maréchal des logis (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	733	Id.	157	Knepper, H., général major (art. 1).	63	3,900	Id.
131	Huguené, J.-B., maréchal ferrant (art. 21).	55	403	Id.	158	Principe, C.-A., lieutenant-colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
132	Barbazon, J.-N.-E., maréchal des logis chef (art. 21).	48	820	Id.	159	Canneel, C.-J., lieutenant colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
133	Marx, J.-P., maréchal des logis (art. 21).	50	885	Id.	160	Vereecke, L.-J. major (art. 1).	57	2,900	Id.
134	Craboillat, G.-D., maréchal des logis (art. 21).	53	849	Id.	161	Longuebalaine, A.-J.-J., major (art. 1).	58	3,480	Id.
135	Smekens, C., maréchal des logis (art. 21).	49	693	Id.	162	De Craeke, J.-J., capitaine administrateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.
136	Sandron, H.-J., gendarme (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	647	Id.	163	De Houst, L., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
137	Magerat, J.-H.-J., gendarme (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	640	Id.	164	Courouble, J.-B.-J.-L., major (art. 2, § 3).	55	2,804	Id.
138	Wenmaekers, J.-G.-H., gendarme (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	640	Id.	165	Wael, E., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,667	Id.
139	Henquin, C.-G., gendarme (art. 21).	55	634	Id.	166	Wahlen, B., trompette (Loi du 27 mai 1840).	41	275	329
140	Delire, J.-B., gendarme (art. 21).	55	654	Id.	167	Harteel, P.-J., gendarme (Loi du 27 mai 1840).	40	430	Id.
141	Tavernier, A., trompette (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	436	Id.	168	Blancquaert, E.-C.-M., capitaine (art. 20).	40	2,250	330
142	Didier, F.-X., gendarme (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	607	Id.	169	Portelange, J.-B.-J., capitaine (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,066	Id.
143	François, J., gendarme (art. 21).	52	601	Id.	170	Schmidt, O.-A., capitaine (art. 21).	47	1,547	Id.
144	De Mullewic, P.-E., gendarme (art. 21).	49	594	Id.	171	Debaene, J.-B., capitaine (art. 21).	51	2,404	Id.
145	Crevecœur, C.-J., Gendarme (art. 21).	49	594	Id.	172	Panne, C.-A., lieutenant (art. 21).	51	850	Id.
146	Gengoux, P., gendarme (art. 21).	54	591	Id.	173	De Kerchove, G.-G.-H.-M., lieutenant (art. 21).	51	850	Id.
147	Van Hoye, C.-L., gendarme (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	587	Id.	174	Godfrind, L.-J.-N., sous-lieutenant (art. 21).	24	700	Id.
148	Piron, J.-B., gendarme (art. 21).	47	581	Id.	175	Vermeersch, A.-R., premier-sergent (art. 20).	51 $\frac{1}{2}$	660	331
149	Delcoigne, C.-J., gendarme (art. 21).	55	528	Id.	176	Slingencyer, C.-A., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 20).	45	792	Id.
150	Botte, G.-E.-M.-J., sous-intendant militaire de 2 ^e classe (art. 2, § 1).	49 $\frac{1}{2}$	2,161	243	177	Godecharle, F., soldat (art. 20).	55 $\frac{1}{2}$	462	Id.
151	Fontaine, Th.-A.-P.-L., major (art. 20).	52	3,190	Id.	178	Vierset, H.-V., commis aux écritures (art. 21).	40	624	Id.
152	Cornette, H.-E. vétérinaire de 2 ^e classe (Loi du 27 mai 1840).	34 $\frac{1}{2}$	680	327	179	Gœminne, B., tisanier (art. 21).	47	701	Id.
153	Stuckens, A.-A., capitaine (art. 2 § 3).	55	2,498	328	180	Lefever, D., surveillant (art. 21).	44	661	Id.
154	Du Bois, P.-J. officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	1,820	Id.	181	De Meester, A., caporal (art. 21).	60	482	Id.
					182	Lemoine, J.-J.-J. sergent major (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	528	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
183	Meschain, H., musicien gagiste (art. 21).	50 ¹ / ₂	528	531	7	Vauuytbergen, C., commis aux écritures (art. 8 et 13).	67	1,725	7
184	Principe, P.-A.-J., premier sergent (art. 21).	60	702	Id.	8	Jageneau, J.-H.-J., commis aux écritures (art. 1 et 8).	67	1,421	Id.
185	Peetermaus, E., musicien gagiste (art. 21).	49 ¹ / ₂	733	Id.	9	Fontaine, N., brigadier des douanes (art. 8 et 13).	65	1,162	Id.
186	Letten, C.-L., premier sergent (art. 21).	43 ¹ / ₂	701	Id.	10	Thiers, J.-H., brigadier des douanes (art. 1 et 8 et 13).	65	1,162	Id.
187	Masquetier, J.-B.-D., soldat (art. 21).	55	456	Id.	11	Dehaseleer, I.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
188	Haulet, A.-J., sergent armurier (art. 21).	55	764	Id.	12	Houteaux, G.-P.-D., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,154	Id.
189	De Mol, C. sergent (art. 21).	56	555	Id.	13	Buysse, A., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
190	Rendolet, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	57	953	Id.	14	Vaes, H., contrôleur des douanes (art. 5, 8 et 13).	64	2,362	Id.
191	Coppens, G., maréchal des logis (art. 21).	40	698	Id.	15	Lecomte, I.-J.-L., receveur des contributions (art. 3 et 8).	56	1,489	45-46
192	Nemry, A., maréchal des logis (art. 21).	42	620	Id.	16	Delem, F.-A.-M., commis des accises (art. 5 et 8).	64	1,174	Id.
193	Clocherieux, D.-J., brigadier (art. 21).	56	772	Id.	17	Cottelle, P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.
194	Guislain, F., brigadier (art. 21).	51	735	Id.	18	Marneffe, A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.
195	Hombroeckx, P.-J., gendarme (art. 21).	54	650	Id.	19	Daniel, G.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,113	Id.
196	Vermussche, F.-F.-D., gendarme (art. 21).	50	604	Id.	20	Ghyselynck, dit Ghyselincx, L., commis des accises (art. 3 et 8).	62	905	Id.
197	Van Bogaert, P., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	591	Id.	21	Huyghe, A.-E., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	50	825	Id.
	TOTAL		99,999		22	Vaudeveld, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	819	Id.
					23	Lekens, C.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	819	Id.
	Ministère des Finances				24	Louwers, A.-F.-C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	806	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				25	Vandamme, P.-L.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	804	Id.
1	Heyse, V.-C., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,578	7	26	Zonnekeim, A.-A., matelot des douanes (art. 3 et 8).	56	752	Id.
2	De Minckwitz, F.-H.-W., préposé des douanes (art. 5 et 8).	51	501	Id.	27	Lusay, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	650	Id.
3	Snoeck, H.-M., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	805	Id.	28	Foulon, D.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	610	Id.
4	Jansen, T., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	769	Id.	29	Moons, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	66	575	Id.
5	Roland C.-L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,462	Id.	30	Claes, C. G., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	432	Id.
6	Nyst, E.-F.-J., essayeur de la ga- rantie en disponibilité (art. 1 et 8).	65	2,396	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
51	Bailly, J -L -G, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	66	4,185	45-46	54	Vanbeeck, dit Van Beeck, L -F, prepose des douanes (art 1, 8 et 15)	66	825	97
52	De Longree, V J H F, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	2,067	Id	55	Vaughest, F, prepose des douanes (art. 1 et 8)	66	715	Id
53	Jullien, dit Julien, F J, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	69	1,950	Id	56	Coutois, L -A, receveur des contributions (art 3 et 8)	64	1,810	148
54	Peeters, E -D -C, commis des accises (art 3, 8 et 13)	61	1,237	Id	57	Milbert, P, brigadier des douanes (art 3, 8 et 13).	64	1,162	Id
55	Raes P -J, commis des accises (art. 3 et 8)	48	698	Id.	58	Van der Ougstraete, P -D., receveur des contributions (art 3 et 8).	51	1,115	Id
56	Schwartz, M, receveur des contributions (art 3 et 8)	57	1,053	Id	59	Puisson, N J -P, sous-lieutenant des douanes (art 3 et 8)	59	1,348	Id
57	Moxhet, P -F, controleur des contributions (art 1, 8 et 13).	68	3,150	Id	60	Langlois, C -A -E, receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	65	2,262	Id
58	Gillet, H -L., receveur principal des droits de navigation (art 1 8 et 13)	69	3,088	97	61	Collin, C.-A.-T, géomètre du cadastre en disponibilité (art 1, 8 et 59).	65	1,516	Id.
59	Lamborelle, N.-F.-L.-D.-J., receveur des contributions (art. 3 et 8).	65	2,265	Id	62	Liben, C -F -A, controleur des contributions (art 1 et 8).	65	3,534	Id.
60	Haubrecht, P -L., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13)	61	1,845	Id.	63	Demonfin, L -J, verificateur des douanes (art 1, 8 et 13)	67	1,987	Id.
61	Saublin, C -A, sous-lieutenant des douanes (art 3, 8 et 13)	64	1,462	Id.	64	Horta, J -J, receveur des contributions (art 8 et 13)	67	2,824	Id.
62	Everhartz, J -C -T. J, brigadier des douanes (art 3, 8 et 13)	62	1,162	Id	65	Demaret, J J, receveur de l'enregistrement (art 1 et 8)	66	2,842	Id
63	Neuville, E -G -A -M, brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	952	Id	66	Raes, E, receveur des contributions (art 1 et 8)	70	1,595	Id.
64	Gilloz, A -V -A, brigadier des douanes (art 3 et 8).	56	895	Id	67	Mathieux, J -E, prepose des douanes (art 3, 8 et 13).	62	825	Id.
65	Driesen, H., sous brigadier des douanes (art 3 et 8).	63	886	Id	68	Burton, H, commis des accises (art 3 et 8)	56	1,025	Id.
66	Keerse, L, prepose des douanes (art 3, 8 et 13)	60	825	Id	69	Gelise, J.-J, commis des accises (art 3 et 8).	59	1,225	Id
67	Siloor, H -F, prepose des douanes (art 3 et 8)	59	658	Id.	70	Hieraux, H.-L J, prepose des douanes (art. 3 et 8)	40	386	Id.
68	Roels, C -H. G, receveur des contributions (art 1, 8 et 13).	71	4,942	Id	71	Haubrechts, L -A., directeur au Ministère (art. 1, 8 et 13)	70	6,500	Id.
69	Derouquier, dit De Ronquier, O A -F., verificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	2,570	Id	72	Jacquet, H C, commis des accises (art 3 et 8).	54	1,097	182
70	Marote, C -G, receveur des contributions (art. 1, 8 et 13)	68	1,865	Id	73	Manceau, A -A, lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,987	Id.
71	Lambert, A -C, sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,462	Id	74	Grooven, M -D, commis de direction des contributions (art 1 et 8).	68	1,054	Id
72	De Pré, C -L, brigadier des douanes (art 1, 8 et 13).	67	1,162	Id	75	Voneche, L -J, géomètre du cadastre (art. 1 et 8)	68	1,862	Id.
73	Denis, J. A, brigadier des douanes (art 1, 8 et 13).	67	1,162	Id	76	Fonteyne, J.-A, verificateur des douanes (art 1, 8 et 13).	65	2,562	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
77	Léonard, C.-H., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,987	182	100	Bodard, F.-J., commis aux écritures (art. 1, 8 et 13).	66	1,459	230
78	Thomas, J.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	101	Vandenbroeck, G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,227	285
79	Henry, L., receveur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	57	3,075	Id.	102	Grégoire, P.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,157	Id.
80	Rabier, H.-J., receveur des contributions (art. 3, 8, 59 et 13).	63	4,952	Id.	103	Deudon, J.-L.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	3,456	Id.
81	Nants, E.-F.-G., receveur des contributions (art. 3 et 8).	59	2,095	Id.	104	Verschoore, A.-T., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	3,002	Id.
82	Mersch, C.-P., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,100	Id.	105	Goddere, J.-C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	740	Id.
83	Verbanck, H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	1,046	Id.	106	Fondu, N.-J., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	56	2,471	Id.
84	Vandenbroucke, A.-B.-C., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.	107	Bergé, H., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,157	Id.
85	Caillet, C.-H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	760	Id.	108	Bertrand, H.-J.-X., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,043	Id.
86	Janssens, J.-J.-B., contrôleur du cadastre (art. 1 et 8).	65	3,201	230	109	Martin, H.-H., commis des accises (art. 3 et 8).	56	950	Id.
87	Bellefroid, C., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	2,771	Id.	110	Hanould, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	825	Id.
88	Largille, C.-J.-A.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	73	1,786	Id.	111	Troulliez, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	814	Id.
89	Stassart, P.-H., receveur des droits de navigation (art. 1 et 8).	65	1,013	Id.	112	Goffinet, E.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	570	Id.
90	Egon, L.-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,693	Id.	113	Roberti, M.-A.-H.-U., receveur des contributions (art. 3 et 8).	60	1,216	332 333
91	Verstraete, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	71	1,162	Id.	114	Vermeire, P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	Id.
92	Minnens, J., géomètre du cadastre en disponibilité (art. 1, 8, 59 et 13).	65	1,650	Id.	115	Vuylsteke, J.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	801	Id.
93	Lortiois, P.-D., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,185	Id.	116	De Warzée, dit de Warzée, F.-G.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	60	5,002	Id.
94	Coulon, J.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.	117	Liedts, H.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 59).	65	2,882	Id.
95	Adriaenssens, F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	698	Id.					
96	Corthals, F.-B., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	730	Id.					
97	Bollaers, J.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	810	Id.					
	Dever, F.-A.-C., receveur des contributions en disponibilité (art. 3 et 8).	63	1,475	Id.					
99	Poncellet, H.-L.-J., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	5,062	Id.	1	Dassesse, C., président de la Cour des comptes.	78	7,500	"
						TOTAL.		191,513	
						Cour des Comptes.			